



**Compte rendu de la Réunion du Comité Syndical
Qui s'est tenue le vendredi 10 Mars 2023
A l'espace Saint Gobain
à Bagneaux sur Loing à 18 H 30**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi dix mars à dix-huit heures trente, les délégués du Comité Syndical de Transports du Sud Seine et Marne, se sont réunis, à l'espace Saint Gobain à Bagneaux sur Loing, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente Patricia PILLOT, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

BAGNEAUX SUR LOING : Madame Emmanuelle BERCIS,
BEAUMONT DU GATINAIS : Madame Valérie CÔME,
BOUGLIGNY : Monsieur Philippe LIGERE, Madame Florence MICHEL,
BOURRON-MARLOTTE : Madame Nathalie DUWEZ,
BRANSLES : Monsieur Florent NEGRIER,
CHARENTREAUX : Monsieur Alexis KERLO, Madame Ariane ROUSSEAU,
CHATEAU-LANDON : Madame Marie-Christine MASSON,
CHATENOY : Madame Evelyne BEAUVAIS, Madame Claudine BOURDON,
CHENOU : Madame Sophie GUYON-SISNAKI,
CHEVRAINVILLIERS : Madame Danièle LEPAGE,
DARVAULT : Monsieur Eric BROCHON, Monsieur Fabrice JEULIN,
EGREVILLE : Monsieur Jean-Pierre HERAULT,
FAY LES NEMOURS : Monsieur Hanspeter BADJA,
GIRONVILLE : Madame Natalia PLISSON, Madame Ghislaine LEOTARD,
LA MADELEINE SUR LOING : Madame Christel LEBOEUF,
LORREZ LE BOCAGE : Monsieur Michel DENISOT, Madame Maria LEGALLAND,
MONCOURT-FROMONVILLE : Monsieur Daniel MARTINEZ, Monsieur Alain MORLAT,
MONTIGNY SUR LOING : Monsieur Michel GRENET,
MORET LOING ORVANNE : Monsieur Cyril DRONET,

NANTEAU SUR LUNAIN : Monsieur Rony CAPSALIS, Madame Alexandra CARRERAS,
NEMOURS : Monsieur Noé SULTAN,
NONVILLE : Monsieur Thierry GAYAT,
ORMESSON : Monsieur Jean-Pierre DIDIER,
PALEY : Madame Catherine WOLFF,
POLIGNY : Madame Christine LEDUC,
REMAUVILLE : Madame Carole LOVERGNE,
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS : Monsieur Manuel MEIRA,
TREUZY-LEVELAY : Madame Patricia PILLOT, Monsieur Théodore WIBAUX,
VILLEBEON : Monsieur François SIMONET,
VILLEMARECHAL : Madame Marie-Odile ROUBENNE, Madame Laurence KLEIN,
VILLIERS SOUS GREZ : Madame Catherine CERAUDO,

Etaients absents excusés :

AUFFERVILLE : Madame Gwenaëlle FASSEU,
BAGNEAUX SUR LOING : Monsieur Claude JAMET,
BEAUMONT DU GATINAIS : Monsieur Nicolas POZO,
BOURRON-MARLOTTE : Madame Stéphanie PACTON,
CHENOU : Madame Patricia CHAMBRUN,
GIRONVILLE : Monsieur Ludovic POCHON,
GREZ SUR LOING : Madame Elodie EVRARD,
MAISONCELLES EN GATINAIS : Madame Elodie DA COSTA,
NEMOURS : Madame Valérie LACROUTE,
NONVILLE : Madame Marie MORETTI,
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS : Monsieur Jean-Claude DUMAY,
SOUPPE-SUR-LOING : Madame Nathalie VILETTE,
VILLEBEON : Madame Brigitte GRATIOT,
VOULX : Madame Laëtitia PUISIEUX, Monsieur Mickaël BRASSART,

Etaients Absents :

ARVILLE : Monsieur Alain PERTHUISSON, Monsieur Jean-Pierre BESLE,
AUFFERVILLE : Monsieur Benoît MARIE,
BRANSLES : Madame Marie-Roselle MARDAYE,
CHATEAU-LANDON : Madame Marie-Odile SCHORTER,

CHEVRAINVILLIERS : Monsieur Franck CARPENTIER,
EGREVILLE : Madame Sylvie RIBES,
FAY LES NEMOURS : Madame Marie-Hélène HELIOT-GUINDRE,
GREZ SUR LOING : Monsieur Arnaud GAMBINI,
ICHY : Monsieur Jean-Marc POISSON, Monsieur Nicolas PRUNEAU,
LA GENEVRAYE : Madame Emmanuelle MOLINES, Monsieur Charles ENG,
LA MADELEINE SUR LOING : Monsieur Jean-Jacques HYEST,
MAISONCELLES EN GATINAIS : Monsieur Jacques SIMAO,
MONTIGNY SUR LOING : Monsieur Jacques DUHEN,
MORET LOING ORVANNE : Monsieur Edouard POUILLIER,
NEMOURS : Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY,
OBSONVILLE : Madame Herminia COUSIN, Monsieur Hervé COURTOIS,
ORMESSON : Madame Amélie BOISRAME,
PALEY : Monsieur Jérémy AUJARD,
POLIGNY : Monsieur Jean-Claude DESNOUES,
REMAUVILLE : Monsieur Jean-Sébastien DEPAUW,
SOUPPES-SUR-LOING : Madame Yvonne FROT,
VILLIERS SOUS GREZ : Monsieur Thierry MASSON,

Pouvoirs :

- de Madame Patricia CHAMBRUN à Madame GUYON-SINASKI Sophie,
- de Madame Marie MORETTI à Monsieur Thierry GAYAT,
- de Monsieur Jean-Claude DUMAY à Monsieur Manuel MEIRA,
- de Madame Nathalie VILETTE à Madame Christine LEDUC,
- de Madame Brigitte GRATIOT à Monsieur François SIMONET,

Assistait également à cette réunion :

Madame Béatrice BOSCHER-GAUTHIER, Secrétariat du Syndicat

1 – NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Rony CAPSALIS s'est proposé et a été nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

2 – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

La Présidente rappelle que le compte rendu du lundi 24 novembre 2022 a été envoyé par mail à tous les élus et aux mairies. L'Assemblée Syndicale, approuve à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la dernière séance.

3 – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

La Présidente rappelle aux délégués les points suivants :

Que le **Rapport d'Orientations Budgétaires** (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités Locales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les Décisions Modificatives. La clôture du cycle budgétaire se concrétise par le vote du Compte Administratif.

Que le rapport doit être présenté **dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif**.

Qu'il doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière du Syndicat. Il doit permettre une vision précise des finances du Syndicat et des orientations poursuivies.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et donc substituer le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) au Débat d'Orientations budgétaires (DOB) en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les EPCI et syndicats mixtes ayant une telle commune dans leurs membres, dans les départements et les régions.

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit une nouveauté pour toutes les collectivités et leurs groupements concernés par un débat d'orientation budgétaire. S'agissant des communes de plus de 3 500 habitants, l'article 13 prévoit l'obligation, avec effet immédiat, d'une présentation des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, ainsi que sur l'évolution du besoin de financement annuel.

Il est ainsi spécifié à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales que : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, La Présidente présente au comité syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au comité syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le Département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

La Présidente précise que Le ROB comporte notamment :

- des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national, les orientations budgétaires de l'Etat concernant les collectivités locales, etc.,
- une analyse de la situation financière de la collectivité,
- les perspectives pour l'année concernée.

CONTEXTE GENERAL

I - FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES AU NIVEAU NATIONAL, LE DEBUT DE L'INCERTITUDE

1. LE CADRE MACRO ECONOMIQUE DES FINANCES PUBLIQUES¹

Malgré l'inflation, la croissance de la zone euro est restée positive avec une hausse de 0.5% au 1er trimestre 2022 et de +0.6% au second trimestre de cette même année.

En France, la croissance a progressé au second trimestre 2022 de +0.5%, et les derniers indicateurs suggèrent un ralentissement de l'activité nationale sans aller jusqu'à la récession.

Depuis 2020, en lien avec le contexte de pandémie et les interventions de la puissance publique pour soutenir les ménages et l'économie, les finances publiques ont été largement mobilisées et se retrouvent dans une situation fortement dégradée avec une hausse de près de 10% de la dépense publique entre 2019 et 2021 et une dette publique qui représentait, fin 2021, 112.8% du PIB.

2. DES FINANCES LOCALES QUI SE DEGRADENT EN 2022

La situation consolidée de l'ensemble des collectivités locales s'est rétablie en 2021 par rapport à fin 2020. Cette amélioration, visible dans toutes les strates résulte notamment d'une forte dynamique des recettes de fonctionnement qui ont progressé de 4.9% entre 2020 et 2021.

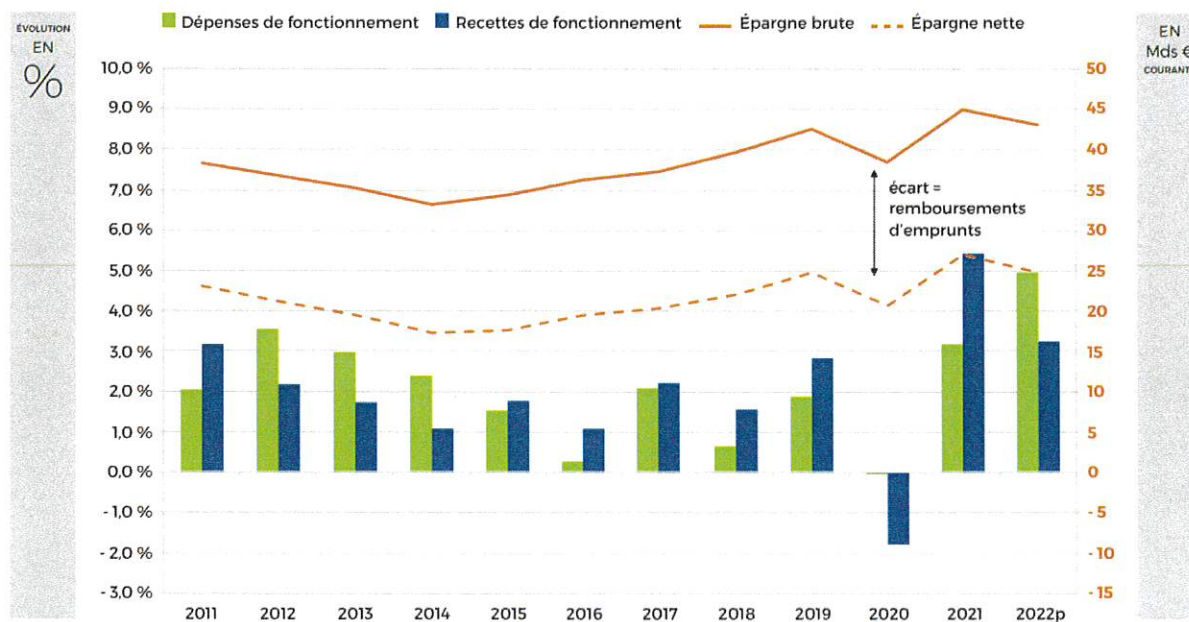
C'est pourquoi, au mois de juillet 2022, la Cour des Comptes, dans son rapport sur l'état des finances locales en 2021, constatait que les finances locales « se portaient bien ».

L'épargne brute était en augmentation, supérieure à 2019, rendant possible la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, éventualité reprise par le Gouvernement dans son pacte de Stabilité envoyé à l'Union Européenne. Celui-ci définit la trajectoire des finances publiques sur le quinquennat et prévoit dès 2023 une baisse des dépenses des collectivités à hauteur de 0.3% afin de contribuer au repli du déficit public sous le seuil des 3% en 2027.

¹ Comité des finances locales du 26 septembre 2022 de présentation du projet de loi de finances pour 2023 et du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales

© La Banque Postale

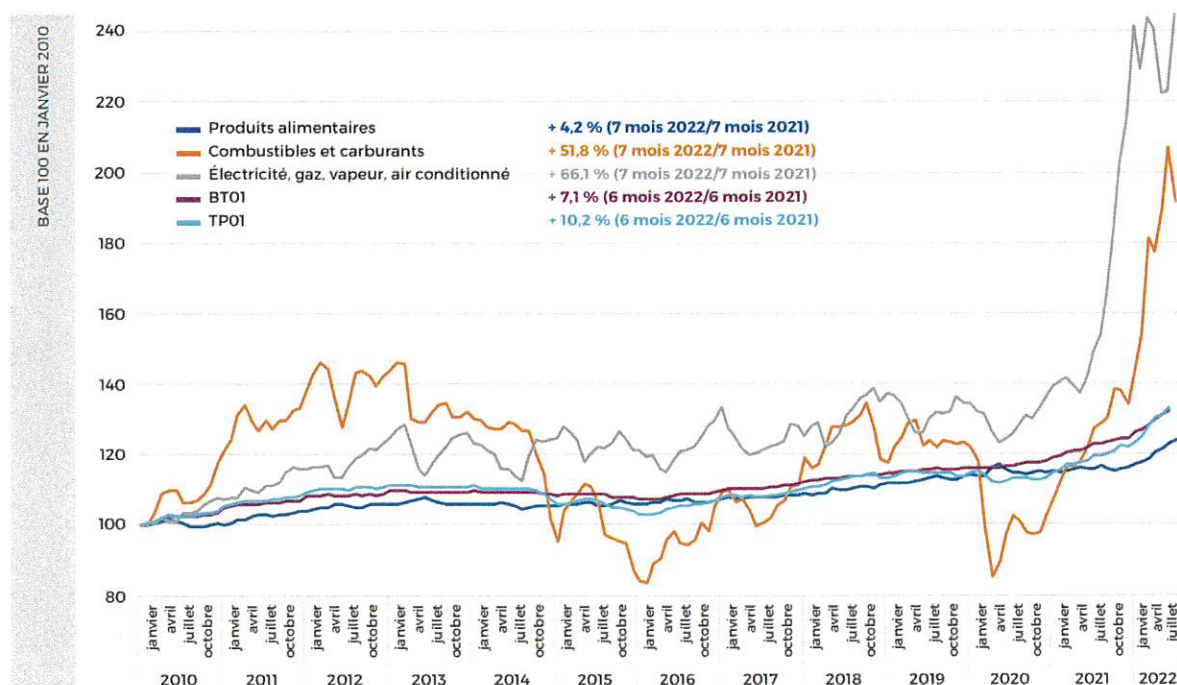


Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Néanmoins, les hausses très fortes des factures énergétiques ainsi que des frais de maintenance et de prix des denrées mais aussi de la masse salariale en raison du Glissement Vieillesse Technicité sont venues, dès l'été 2022, remettre en cause ce modèle. Les collectivités territoriales se trouvent aujourd'hui dans une situation financière complexe avec une augmentation conséquente de leurs charges de fonctionnement qui vient nettement amoindrir leur capacité d'autofinancement de la section d'investissement.

Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale

© La Banque Postale



Ainsi, si le PLF pour 2023 prévoit bien une croissance des dépenses des administrations publiques locales de 9 Md € en valeur (inflation incluse), cela représentera en réalité une baisse en volume (hors inflation) de 0.3%.

Les modalités de maîtrise de la trajectoire des dépenses locales sur le quinquennat, les mesures d'accompagnement des collectivités, notamment les plus fragiles, devraient faire l'objet d'une concertation entre le Gouvernement et les associations d'élus.

1. LES DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX COLLECTIVITES LOCALES DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2023 ET DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2023 A 2027

Dans le cadre du projet de PLF pour 2023, il est aujourd'hui prévu une sensible progression des concours financiers de l'Etat avec une hausse de +1.1 Md€ par rapport à la LFI pour 2022. En effet, la réforme des indicateurs financiers bénéficie pour une année de plus d'un coefficient de neutralisation de 100% supprimant son impact à venir sur le calcul des dotations des collectivités et EPCI.

Cette progression s'explique également par la hausse de la TVA, un niveau de FCTVA élevé, le dynamisme des compensations de la réforme des impôts de production et le versement du solde du Plan de Soutien et de Relance (PSR) au titre du soutien exceptionnel de l'Etat pour la croissance des prix de l'énergie et la revalorisation du point d'indice de la fonction publique.

A noter que les communes ne devraient être que partiellement impactées par ces mécanismes de progression car non concernées par la TVA et les impôts de production.

Les recettes fiscales progressent quant à elles avec une prévision de revalorisation de 7%² en 2023 des bases de la TFPB.

Les dotations de soutien à l'investissement local de droit commun (DETR, DSIL, ...) devraient être maintenues et le FCTVA devrait augmenter de 200 M€ en 2023.

Enfin, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales (FPIC) est adapté avec la suppression du seuil d'exclusion lié à un effort fiscal agrégé inférieur à 1 et un renforcement du dispositif de garantie de sortie ce qui permet de sécuriser davantage cette recette.

Toutefois, les collectivités et EPCI devraient être, à partir de 2023, impactées par la Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2023 à 2027.

Ainsi, ce texte prévoit un retour du déficit public de la France sous les 3% à l'horizon de l'exercice 2027, déficit public qui pour mémoire était de 6.5% à la fin de l'année 2021.

Pour ce faire, si les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont maintenus, en très légère progression sur la période, ces dernières, ainsi que les EPCI, vont, de nouveau, être mises à contribution par l'Etat avec la mise en œuvre d'un « pacte de confiance » qui sera obligatoire pour les collectivités et EPCI dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 M€. Ce pacte prévoit une indexation de l'augmentation des dépenses des collectivités et EPCI sur l'inflation diminuée de - 0.5%. En cas de non-respect de ce plafond d'évolution, des reprises financières pourront être opérées par l'Etat. Le calendrier et la méthode pour la mise en œuvre de ces contrats ne sont toutefois pas encore connus.

² Donnée provisoire

4 – ANALYSE FINANCIERE DE LA SITUATION DU SYNDICAT

La Présidente précise que ce rapport précède l'élaboration du Budget Primitif et les Décisions Modificatives. La clôture du cycle se concrétisant par le vote du Compte Administratif.

Elle communique les **résultats** de l'exercice 2022 qui font ressortir un excédent de Fonctionnement de **315 897,76 €** et un déficit d'Investissement de **25 275,04 €**.

Elle précise que ces résultats sont des données importantes qui serviront de base pour établir le budget primitif de 2023.

Résultats de clôture de l'exercice 2022

Année 2022	Recettes	Dépenses	Résultat de L'exercice 2022	Résultats 2021 reportés en 2022	Résultat Global 2022
Section de Fonctionnement	1 215 851,27 €	1 156 509,63 €	59 341,64 €	256 556,12 €	315 897,76 €
Section d'Investissement	50 501,30 €	28 392,54 €	22 108,76 €	-47 383,80 €	-25 275,04 €
TOTAL	1 266 352,57 €	1 184 902,17 €	81 450,40 €		290 622,72 €

La Présidente présente les différents postes financiers du syndicat pour l'année 2022 :

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

C'est l'ensemble des dépenses courantes de fonctionnement de nos deux gares routières, Nemours et Saint Pierre les Nemours, ainsi que celles du Syndicat et la participation pour notre réseau STILL.

Les dépenses de fonctionnement concernant la gare routière de Nemours cette année représente un montant de dépenses de **3 570,58 €**. Notre agent en assure la surveillance et l'entretien. Notre nouveau prestataire d'électricité est la Société ENGIE, nous avons réglé un montant de facture de 551,96 € pour le dernier semestre. Nous avons envoyé notre attestation auprès d'Engie pour pouvoir bénéficier du bouclier tarifaire. Il est prévu une prévision de 10 000 € à l'article budgétaire concerné.

Pour la gare routière de Saint Pierre les Nemours, notre agent ouvre et ferme les portes chaque matin et chaque soir. Cette année nous avons effectué des travaux de peinture sur tous les passages piétons en y incluant des microbilles. Les dépenses de la gare routière de Saint Pierre les Nemours représentent un montant de **721,60 €**.

Les dépenses courantes concernent les dépenses liées au fonctionnement du Syndicat, ces dépenses s'élèvent à **7 663,50 €** pour l'année 2022. Dans cette somme est incluse la dépense de 1 201 € pour la création de notre site internet « smts77.fr », crée par Gaëlle BRUNEL, WebDesigner. Nous vous joignons ses coordonnées téléphoniques : 06 74 35 12 89 et l'adresse de son site web : hello@gaillebrunel-webdesigner.com

Les charges à caractère général sont également celles que nous partageons avec le Syndicat Mixte des Installations Sportives de Nemours et de Saint Pierre les Nemours, à savoir :

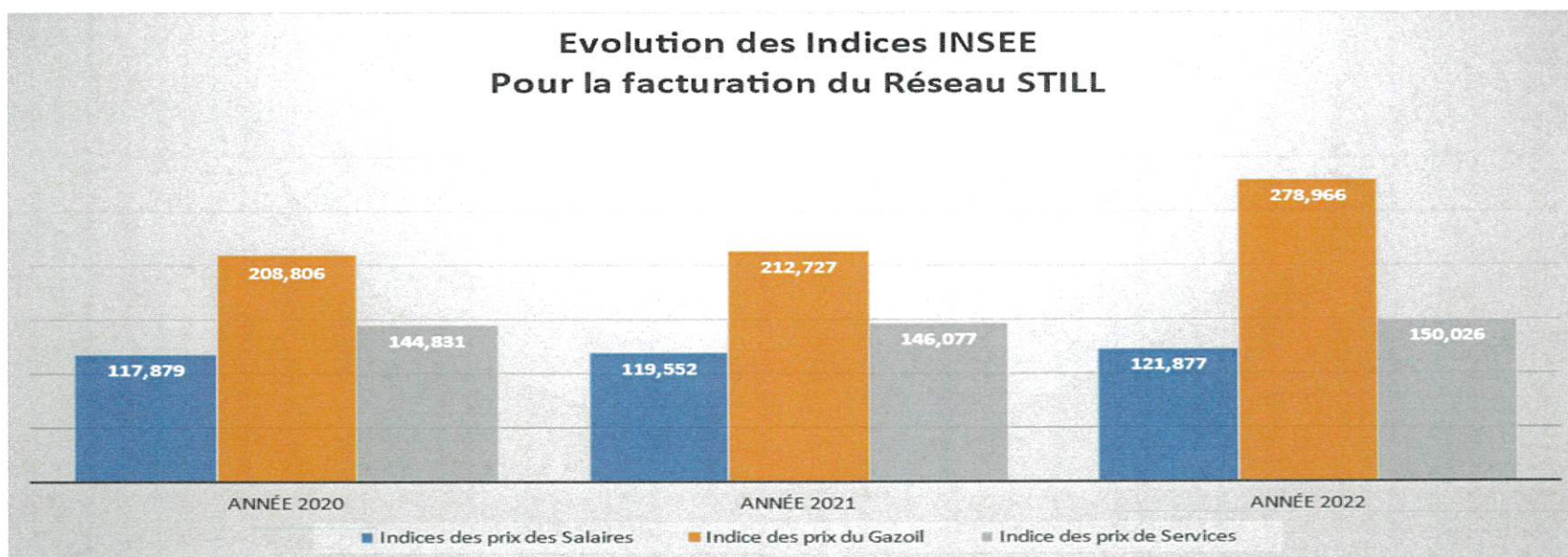
- Le loyer dû à la C.C. du Pays de Nemours	:	8.575,00 €
- Les charges de maintenance informatique	:	3.619,20 €
- Le téléphone et internet	:	2.093,14 €
- L'entretien du photocopieur	:	1.057,55 €
- L'assurance multirisque des locaux	:	321,87 €
- L'entretien des locaux	:	3.839,75 €
- La location et entretien de la machine à affranchir	:	513,60 €
Soit un total de		20.020,11 €

Les dépenses liées à notre réseau STILL sont incluses dans les charges à caractère général, elles s'élèvent à la somme de **992 221,70 €** pour l'année 2022.

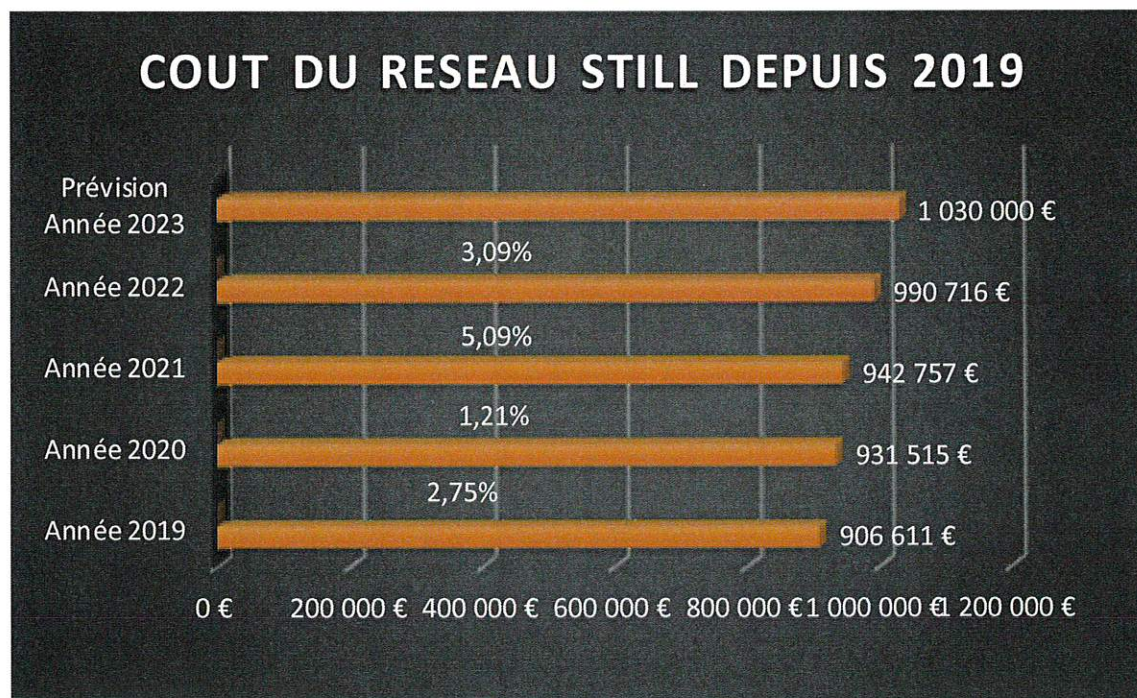
Le montant forfaitaire annuel du réseau STILL est actualisé chaque année selon la formule d'indexation suivante : $K_n = X * (a * S_n / S_o + b * C_n / C_o + c * I P S_n / I P S_o)$.

Cette formule d'actualisation, prend en compte les indices INSEE, des Salaires, revenus et charges sociales, des prix des Carburants, et des indices des Prix des Services. C'est un réseau évolutif d'où la nécessité d'augmenter la contribution du réseau chaque année.

A cet effet, nous vous présentons ce tableau qui montre l'évolution des trois indices qui servent à établir la facturation de notre réseau sur ces 3 dernières années.



Le tableau suivant représente l'évolution du coût du réseau STILL en euros depuis l'année 2019 :



LES CHARGES DE PERSONNEL

Pour l'année 2022, les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent pour notre agent à la somme de **32 995,91 €**.

En 2022, le remboursement du SMTS 77 pour le personnel administratif au syndicat des collèges est d'un montant de **65 953,58 €** et de **2 952,25 €** pour l'assurance. Ces sommes correspondent aux salaires d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe, d'un rédacteur et d'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Comme nous l'avons déjà évoqué, le rédacteur principal de 1^{ère} classe est en arrêt de travail reconnu « accident de service » depuis le 8 janvier 2019. Cet agent a demandé sa retraite pour invalidité et les démarches sont en cours auprès du conseil médical du centre de gestion de seine et marne. Une formation plénière aura lieu le 5 avril prochain pour obtenir un avis pour mise en retraite en invalidité, dès lors il faudra attendre environ 6 mois pour acter cette demande. Nous espérons ne plus compter cet agent dans nos effectifs pour la fin de l'année 2023.

Dans le courant de l'année nous espérons le transfert de notre adjoint administratif principal de 1^{ère} classe vers notre syndicat.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Il s'agit des indemnités versées aux élus pour un montant de **27 429.99 €**.

LES CHARGES FINANCIERES

Ce chapitre permet au SMTS 77 de rembourser les intérêts dû pour son emprunt pour un montant de **481,41 €** cette année.

La Présidente vous précise que cet emprunt de 700 000 € est arrivé à terme cette année, la dernière échéance a été réglée le 15 septembre 2022.

OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Ce chapitre vient compléter les dépenses de fonctionnement, et relèvent des opérations d'ordre :

Dotations aux amortissements pour un montant de **2 399,00 €**, sur quatre ans, il s'agit du photocopieur et du matériel informatique.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

PRODUITS DES SERVICES

Il s'agit du remboursement de la Société QUADIENT pour la machine à affranchir qui a été restituée en avril 2022 pour un montant de **261,07 €**.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Nos recettes de fonctionnement proviennent des contributions demandées aux communes et communautés de communes pour un montant de **205 433,90 €**.
Et de la contribution pour le réseau STILL, la contribution demandée en 2022 s'élevait à la somme de **999 908 €**.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Du remboursement du syndicat des Collèges pour nos charges communes soit un montant de **10 148,30 €**.

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

De la reprise de notre excédent de l'exercice 2021 d'un montant de **256 556,12 €**.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Cette année nous avons fait l'acquisition de mobilier de bureau pour un montant de **2 392,66 €**.

IMMOBILISATIONS EN COURS

Les travaux du hall d'information ont été commencés, un montant de **999,88 €** a été réglé à l'entreprise POINTEAU, et un reste à réaliser de **3 000 €** a été ouvert pour permettre de régler le solde à l'entreprise POINTEAU.

EMPRUNTS

Le remboursement du capital de notre emprunt de 700.000 € qui représente la somme de **25.000,00 €** et qui est soldé à la date du 15 septembre 2022.

SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE

Le solde d'exécution négatif reporté de l'année 2021 est de **47.383,80 €**

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Récupération du FCTVA pour un montant de **718,50 €**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE

Prise en charge du déficit de 2021 d'un montant de **47 383,80 €**.

OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Ce chapitre vient compléter les recettes d'investissement et elles relèvent des opérations d'ordre :

Dotations aux amortissements pour un montant de **2 399,00 €** également sur quatre ans, il s'agit du photocopieur et du matériel informatique.

La Présidente présente aux élus les projets du SMTS pour l'année 2023 :

LES PROJETS PROPOSES PAR LE SMTS 77 POUR L'ANNEE A VENIR SONT :

- La mise en place de la nouvelle D.S.P. 17, une réunion de présentation aura lieu le vendredi 17 mars prochain à 14 h 00 à l'Espace Saint Gobain à Bagneaux sur Loing, où nous vous espérons nombreux. Madame Audrey Dehoux et son nouveau binôme Monsieur Samuel Berger d'Ile de France Mobilités seront tous les deux présents et pourront ainsi répondre à toutes vos questions.

Cette réunion de présentation nous permettra :

- o de découvrir le fonctionnement du nouveau contrat,
- o de voir l'équipe en charge de son pilotage,
- o et de connaître les évolutions prévues de l'offre de transport.

Pour votre information le démarrage du nouveau contrat de la DSP 17 est prévu le 1^{er} août 2023, la société Transdev Nemours a été retenue.

Pour cette échéance, il sera prévu une réunion pour valider la future convention partenariale qui sera passée entre Ile de France Mobilités et le SMTS 77.

Au vue des résultats de la nouvelle DSP 17, nous pouvons, à nouveau, prévoir des réunions d'information pour promouvoir le Transport à la Demande. Nous avons été sollicités par Madame BERCIS de la commune de Bagneaux sur Loing, et nous allons enfin pouvoir lui donner satisfaction et convenir d'un rendez-vous très prochainement.

L'année dernière, nous avons prévu de mettre en place, au moins une journée sécurité pour les élèves rentrant en 6^{ème}, cet évènement s'effectue avec la collaboration des équipes de la société Transdev. Nous espérons mener à bien ce projet cette année, car les équipes de Transdev ne sont plus mobilisées sur l'appel d'offre de la « DSP 17 ». Nous avons pris l'attache de la Société AGORA Formations qui sera en possibilité de nous mettre à disposition un car pédagogique l'année prochaine seulement, le coût de cette intervention est de 4 351,20 € pour une journée.

- La mise en place du télétravail.
- L'achat d'un P.C. portable.
- Le développement de notre site internet « smts77.fr » : Création d'un accès privé, réservé aux élus du syndicat, pour vous permettre de télécharger les documents que nous envoyons avant chaque réunion et y retrouver l'ensemble de nos comptes rendus.

- **Gare routière de Nemours :**

Les travaux du hall d'information sont terminés depuis le début janvier, une nouvelle cloison a été posée afin de séparer les toilettes du bureau. Ces travaux ont été réalisés pour un coût total de 3 332,94 €.

La société Eiffage a dû intervenir début février pour un changement d'horloge sur la borne escamotable pour un montant de 511,81 € et la société SSE est intervenue également pour la mise en place d'un crépusculaire pour l'éclairage sur la gare routière pour un montant de 402,00 €

Des travaux de peinture aux sols seront réalisés cet été dans l'enceinte de la gare routière par notre agent.

Nous devons faire intervenir une société pour le rebouchage de nid de poule et réfection de voirie.

L'année dernière, nous avons évoqué le réaménagement du kiosque « espace d'attente couvert » en un local technique. Comme vous le savez notre syndicat a adhéré à Ingénierie Départementale de seine et marne (I.D. 77) et nous les avons sollicités.

L'organisme Conseil d'Architecture d'Urbanisme Et de développement (C.A.U.E.) a pris contact avec nous, et nous avons organisé deux rendez-vous sur site, les 7 octobre et 16 décembre derniers avec deux conseillères architecturales.

Il s'avère que la transformation du kiosque actuel peut ne pas être jugée pertinente par l'architecte des bâtiments de France, car elle risque de le dénaturer en lui faisant perdre la légèreté et l'ouverture voulues par l'architecte qui l'a créé. Ce site est classé.

Les enjeux :

Conserver la qualité architecturale du lieu, en s'inscrivant dans le contexte patrimonial et urbain protégé et qualitatif.

Maintenir (à minima) le confort actuel des usagers et employés, en leur offrant un espace pour s'abriter des éléments (soleil, vent, pluie), et en évitant l'effet « îlot de chaleur ».

Garantir la sécurité des usagers et employés, en prévoyant un aménagement en adéquation avec les usages réels du lieu. Les espaces de circulation doivent permettre aux bus, ou piétons de se déplacer facilement tout en croisant de façon limitée et sécurisée les autres flux (passages piéton signalés...).

Répondre au besoin de stockage des outils de notre agent, en proposant la surface et la situation la plus adéquate (proximité du hall d'information).

Les propositions :

Sur les structures en béton armé, une reprise des fissures / épaufrures, et une réfection du revêtement assurant l'étanchéité est nécessaire. Un diagnostic plus approfondi pourrait être approprié ;

Les besoins de stockage doivent être évalués pour définir un programme précis.

Un abri est nécessaire dans la gare routière.

L'apport de végétation pourra à la fois freiner le ruissellement et améliorer le confort. En effet, les arbres ou arbustes créent de l'ombre, filtrent les vents dominants, apportent de la fraîcheur par évapotranspiration, et leur surface ne restitue pas la chaleur comme un sol goudronné. L'implantation ponctuelle de surfaces végétalisées ou arborées sur les quais, hautes ou basses selon leur situation pour ne pas altérer la visibilité, est fortement conseillée.

La circulation des élèves vers l'entrée du collège Balzac, si aucune solution n'est trouvée, devrait être sécurisée par un signalement adéquat (passages piétons, éclairage, revêtement de sol d'une couleur différente...), et un chemin piéton simple et sûr devrait être réfléchi.

La Présidente informe le Comité Syndical que le vendredi 24 février, elle a reçu Madame RIBES, Principale du Collège Honoré de Balzac et également Principale du collège Arthur Rimbaud, et que depuis deux ans, l'entrée et la sortie de tous les élèves du collège Honoré de Balzac se font sur l'enceinte de la gare routière, et que cette situation perdurera dans le temps.

Avant d'engager les travaux, un point sera fait avec Madame RIBES qui se renseignera auprès du Département pour financer l'accès piétons de ces élèves, via l'enceinte de la gare routière. Une autre possibilité est à voir, une entrée par le terrain adjacent au syndicat, (terrain qui doit appartenir à la Communauté de Communes du Pays de Nemours).

L'assistance d'une équipe de professionnels qualifiés, architecte et paysagiste, est requise pour mener à bien un projet global d'aménagement et de rénovation de la gare routière, tenant compte de tous ces aspects.

La Région Ile de France encourage les projets favorisant l'adaptation locale des territoires aux effets de changement climatique, en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature. La création d'îlots de fraîcheur au sein des espaces publics urbains, des cours d'établissement d'enseignement, des établissements recevant du public, des créations de toitures végétalisées semi-intensives ou intensives peuvent faire l'objet de subvention.

Les aides de la Région correspondent exclusivement à des dépenses en investissement.

Création d'îlot de fraîcheur : jusqu'à 50% des dépenses éligibles, 60% pour les projets situés en zones à effet d'îlot de chaleur urbain (subvention maximum de 30.000 € pour les études pré-opérationnelles et 250.000 € pour les travaux).

Création de toitures végétalisées sur nos quais : jusqu'à 50% des dépenses éligibles (subvention maximum : 30 000 € pour les études pré-opérationnelles et 250 000 € pour les travaux).

Madame Laurence KLEIN nous informe d'une mise en œuvre du dispositif « Fonds Vert » dans notre Département, nous pourrions également les solliciter pour l'octroi de subvention.

Une dépense de 70 000 € est inscrite en prévision d'une étude pour la réalisation des travaux sur la gare routière de Nemours.

Le SMTS 77 continue ses investigations sur ce futur projet.

En attendant ces travaux à venir, notre agent a commencé à désencombrer les toilettes, où est stocké son matériel, nous allons pour l'instant le réaménager en lui fournissant de nouvelles étagères.

L'automatisation des portails de l'entrée et de la sortie de la gare routière de Nemours sont défectueux, pour l'instant l'ouverture et la fermeture se font en manuel, nous devons demander plusieurs devis.

- Avant le lancement d'une étude pour la réalisation de nos points d'arrêt en fonction du schéma directeur d'accessibilité (SDA Ad'AP) d'IDF Mobilités, il nous faut remettre la liste à jour de tous les points d'arrêt accessibles du réseau STILL, le dernier recensement date de 2017. Cette étude est également conditionnée par l'aménagement du pôle Gare de Nemours Saint-Pierre.

La Présidente communique également les orientations budgétaires pour l'année 2023.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF DE 2023

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CONCERNERONT :

- les charges à caractères général et notamment les factures de nos prestataires, ainsi que les factures de Transdev jusqu'au 31 Juillet 2023 et ensuite celles d'Ile de France Mobilités, pour le financement du réseau STILL
- les frais de personnel (rémunérations, cotisations ...)
- les charges de gestion courante (indemnités des élus)
- les charges financières,
- les dépenses imprévues
- le virement à la section d'Investissement
- les charges spécifiques (Titres annulés sur exercice antérieur)

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SERONT CONSTITUEES :

- de la reprise de l'excédent antérieur reporté soit 287 622,72 € (résultat de Fonctionnement de 315 897,76 € - 28 275,04 € affectés en recettes d'investissement pour couvrir le déficit)
- de la contribution des communes à 3,10 € par habitant, sans changement par rapport à l'an dernier sur l'ensemble des communes adhérentes au Syndicat soit la somme de 204 817,00 €.
- des produits exceptionnels divers (remboursement des charges par le Syndicat Mixte des Collèges de Nemours)
- de la contribution actualisée pour le financement du réseau STILL d'un montant de 1 029 908 € soit 3% d'augmentation sur le montant de la contribution de l'année dernière. Le niveau de service est resté à l'identique par rapport à l'année dernière. C'est un réseau évolutif d'où la nécessité d'augmenter la contribution du réseau chaque année. La Présidente rappelle les éléments de calcul de cette contribution :
4 indicateurs ont été retenus pour mesurer le niveau d'offre par commune :
1 : **les arrêts** : cet indicateur représente le nombre de fois qu'un bus marque l'arrêt sur la commune au cours d'une année civile.
2 : **Fréquentations** : cet indicateur représente le nombre de voyageur transporté sur un jour fort dans l'année en période scolaire. (Sont exclus des calculs les arrêts suivants : Cité Scolaire de Nemours, Gares SNCF de Bagneaux, de Bourron, de Champagne, de Montigny, de Saint Pierre les Nemours, de Foljuif, de Carnot, de la Gare de Nemours Parvis et de Souppes.
3 : **Points d'arrêts** : cet indicateur présente le nombre de point d'arrêt que possède la commune.
4 : **Population** : cet indicateur permet de connaître le nombre d'habitant par communes.

Une fois le niveau d'offre établi par commune, la clé de répartition suivante est activée de manière à répartir équitablement les contributions, il s'agit de : 25 % sur la population, et de 75 % sur le nombre d'arrêt (Nombre de fois qu'un bus marque l'arrêt sur la commune.

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF DE 2023

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES CONCERNERONT :

- le Déficit d'investissement reporté soit la somme de 25 275,04 €
- la somme de 3 500 € pour l'achat de matériel informatique et armoire
- la somme de 70 000 € en prévision de l'étude de l'ensemble de la gare routière de Nemours
- la somme de 55 000 € pour le lancement futur d'une étude sur la mise en accessibilité de nos points d'arrêts (étude conditionnée par l'aménagement du pôle Gare de Nemours Saint-Pierre).
- et d'une somme inscrite d'un montant de 137 528,96 € à l'article 2318, qui pourra permettre au syndicat de prévoir des travaux de réaménagement sur nos gares routières.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT PROVIENDRONT :

- de l'affectation du résultat de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement soit la somme de 28 275,04 €
- du FCTVA attendu pour une somme de 2 031,96 €
- du virement de la section de Fonctionnement de 258 000 €
- d'opération d'ordre entre section

Vous trouverez ci-dessous les tableaux récapitulatifs de ce qui vous a été présenté le jour du débat d'orientations budgétaires.
Section de Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement				
Comptes	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	Prévision 2023
011	Charges à caractères général	1 100 018,00	1 024 197,49	1 110 628,00
012	Charges de personnel	112 100,00	99 049,49	116 030,00
022	Dépenses imprévues	10 951,11		9 938,00
023	Virement section d'Investissement	213 500,00		258 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	2 399,00	2 399,00	2 997,00
65	Autres charges de gestion courante	31 705,00	30 382,24	32 755,00
66	Charges financières	1 525,89	481,41	1 000,00
67	Charges spécifiques	1 000,00		1 000,00
Total des Dépenses		1 473 199,00	1 156 509,63	1 532 348,00

Recettes de Fonctionnement				
Comptes	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	Prévision 2023
002	Résultat de Fonctionnement reporté	256 556,12	256 556,12	287 622,72
013	Atténuations de charges		100,00	
70	Produits des services		261,07	
74	Dotations et participations	1 205 341,90	1 205 341,90	1 234 725,00
75	Autres produits de gestion courante	11 300,98	10 148,30	10 000,28
Total des Recettes		1 473 199,00	1 472 407,39	1 532 348,00

Section d'Investissement :

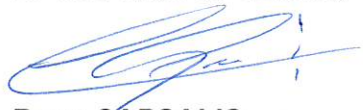
Dépenses d'Investissement				
Comptes	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	Prévision 2023
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	47 383,80	47 383,80	25 275,04
16	Remboursement d'emprunts	25 000,00	25 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	55 000,00		125 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	2 392,66	3 500,00
23	Immobilisations en cours	132 617,20	999,88	137 528,96
Total des Dépenses		264 001,00	75 776,34	291 304,00

Recettes d'Investissement				
Comptes	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	Prévision 2023
021	Virement de la section de fonctionnement	213 500,00		258 000,00
040	Opération d'ordre entre section	2 399,00	2 399,00	2 997,00
10222	F.C.T.V.A.	718,20	718,50	2 031,96
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	47 383,80	47 383,80	28 275,04
Total des Recettes		264 001,00	50 501,30	291 304,00

La Présidente précise que cette décision fait l'objet de la **délibération n° 2023-01**.

La Présidente remercie les délégués pour leur présence. L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30.

Le Secrétaire de Séance,



Rony CAPSALIS,

La Présidente,



Patricia PILLOT,